

<

## MAIRIE DE FRANCS

### Compte-rendu de la séance ordinaire

Du 27 septembre 2021

### CONVOCATION du 22 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 27 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Madame GISSOUT Florence, Maire.

Présents : Mesdames GISSOUT Florence, SUEUR Pierrette, BERNAGAUD Martine, BERBAIN Anne, GACHET Lénéaïck. Messieurs REVERDEL Dominique (arrivé à 20h20 et n'a pas pris part aux délibérations), BRAUD Alexis, REVERDEL Didier, DAUGIERAS Jean-Marie, LARRIEU William.

Absent : Monsieur BARRET Etienne.

Secrétaire de Séance : Monsieur LARRIEU William.

#### **Approbation du compte-rendu du 26 juillet 2021 :**

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le Procès-verbal de la réunion du 26 juillet dernier. Il n'y en a pas, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### **Délibération renouvellement de la convention avec la poste :**

La poste nous a averti que la convention signée en 2014 est arrivée à échéance au 1<sup>er</sup> septembre dernier. Il convient de la renouveler en choisissant une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée. Les horaires d'ouverture doivent également être précisés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal choisit une durée de 9 ans et accepte les horaires actuels. Une délibération sera prise.

#### **Délibération renouvellement transfert de compétence éclairage public :**

Le transfert de compétence éclairage public au S.D.E.E.G arrive à échéance au 31 décembre prochain. Ce transfert consiste à confier la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage au S.D.E.E.G ainsi que la maintenance des points lumineux, sans pour autant nous départir de notre pouvoir décisionnel en matière de travaux ou de choix du matériel. Nous payons 911 € par an mais nous bénéficions d'une subvention de 20% sur les travaux que nous choisissons de faire. La durée du transfert est de 9 ans.

Le Conseil Municipal décide à 9 voix pour de renouveler le transfert de compétence éclairage public au S.D.E.E.G. Une délibération sera prise.

#### **Délibération exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable :**

La construction d'abri de jardin est soumise à la taxe d'aménagement de 1.50 % dans notre commune (délibération du 28/11/11).

L'article L331-9 du code de l'urbanisme nous donne la possibilité d'exonérer, totalement ou partiellement, de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable. Il faut comprendre par là les abris d'une surface inférieure à 20 m<sup>2</sup>. Il faut espérer qu'ainsi les constructions sans déclaration seront moins nombreuses. Par ailleurs il faut savoir qu'en cas de vente, ces constructions non déclarées posent un problème et doivent être régularisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 9 voix pour d'exonérer totalement de taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Une délibération sera prise.

Monsieur REVERDEL Dominique rejoint la réunion.

#### **Château d'eau :**

Le Syndicat Intercommunal d'eau et d'Assainissement de Puisseguin, dans sa réunion du 22 septembre dernier, a décidé de nous rétrocéder le château d'eau gratuitement.

Monsieur DAUGIERAS intervient en disant qu'il ne pense pas que ce soit une bonne idée, que c'est risqué car à plus ou moins long terme l'entretien risque de coûter cher. Madame le Maire répond que la question a été débattue lors du précédent conseil et que tout le monde était d'accord pour accepter cette rétrocession afin que le château d'eau ne soit pas vendu et que la situation avec la cave coopérative se répète

Monsieur DAUGIERAS répond que la décision est compliquée et qu'il n'a pas la solution.

### **Feu d'artifice :**

Cette année le feu d'artifice a été offert par le Comité des Fêtes (950 €). C'est une grosse somme pour le Comité et il faudra peut-être réfléchir à une autre solution.

### **Infos diverses :**

-Madame PELLAN, locataire de l'appartement de la Mairie, nous a donné son préavis pour le 30 septembre. La recherche d'un nouveau locataire a déjà débuté.

-Madame le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre reçue par mail à la suite du précédent conseil.

Elle met ensuite au vote la demande qui en résulte. Le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'installer un panneau « sauf riverains » au-dessous du panneau « sens interdit » à Péroutet.

-La commission de sécurité pour le foyer et la cantine a eu lieu le 3 septembre dernier en présence de Messieurs REVERDEL Dominique et BRAUD Alexis. La commission a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation des salles.

Toutefois quelques réparations ont dû être faites en urgence et il nous a fallu en apporter la preuve à la sous-préfecture (alarme en défaut et 2 blocs de secours à changer).

Par ailleurs la vérification gaz et électricité n'est pas à jour et nous devons nous mettre en conformité.

-Monsieur BRAUD annonce que les travaux de couverture par l'entreprise FENELON devraient débuter mi-octobre les travaux de route et aménagement accessibilité courant fin octobre.

-Concernant les impôts fonciers : il est à noter que la baisse du taux du foncier non bâti décidée lors du vote du budget passe inaperçue à cause de la hausse de la taxe ordures ménagères. Par ailleurs le taux de 40.07 % n'est pas le taux communal mais bel est bien le taux communal + le taux départemental (compensation de la suppression de la taxe d'habitation).

-Madame GACHET explique que 20 personnes se sont déplacées pour le ramassage des déchets sur la commune samedi 18 septembre. Elle estime que c'est pas mal au vu du temps pluvieux de ce jour-là. La CDC annonce que seules 5 communes sur 22 ont joué le jeu.

### **Questions diverses :**

-Monsieur REVERDEL Didier demande si la saison de fauchage est finie ?

Il est répondu que non.

La séance est levée à 21h10

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents du Conseil Municipal.

LE MAIRE  
GISSOUT Florence